## Programme des séances de la session ordinaire du mois d'octobre 2016.

Les travaux de la session ordinaire du mois d'octobre 2016 se débutent le mercredi 12 octobre 2016 à dix heurs du matin à la salle des réunions officielle. Cette session est dédiée à débattre plusieurs questions de nature réglementaire organisationnel, économiques et sociales selon le calendrier ci-après.

Séances				
N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance	Points à débattre	Observation
Première séance	Le Mercredi 12/10/2016 à 10h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	<ol> <li>Communiquer au conseil le rapport des travaux et décisions du président, à l'égard aux compétences attribuées à l'article 106 de la loi organique n° 14.113 se rapportant aux communes.</li> <li>Présenter la situation de l'entrée scolaire 2016-2017 devant le Conseil de Marrakech. (La convocation a été envoyée à M. le Délégué du Ministère d'Education Nationale et M. le Directeur de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Marrakech - Safi).</li> <li>Présenter les efforts de la Commune de Marrakech dans le cadre de l'organisation de la 22 ème Conférence de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques COP 22.</li> <li>Présenter les divers projets INDH devant le Conseil de Marrakech.</li> </ol>	
Deuxième séance	Le Jeudi 20/10/2016 à 10h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	<ul> <li>5. Statuer à propos de l'arrêté communal relatif à d'exploitation des stations du parking auto, motos et vélos par la mise en place de minuterie du stationnement.</li> <li>6. Modifier le cahier des charges relatif à l'exploitation du produit de location des stations du parking auto, motos et vélos.</li> <li>7. Etude et adoption de la convention relative à la gestion de la nouvelle décharge publique entre la Commune de Marrakech et les communes voisines.</li> <li>8. Statuer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation pour l'utilité publique des terrains, logements et droits réels y afférents pour la création d'un eroute à Hay El Mellah.</li> <li>9. Statuer à propos de l'affectation d'un bien communal pour la création d'un arrondissement de police à Hay El Hara à coté de la morgue Bab Doukkala.</li> <li>10. Etude et adoption de la convention relative à la création de l'arrondissement de police Hay El Hara à Bab Doukkala entre la Commune de Marrakech et la préfecture de police de Marrakech.</li> <li>11. Location de l'espace lié à la gare ferroviaire au niveau du boulevard Hassan II au profit de la société Supratours. (Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</li> <li>12. Acquisition de l'assiette foncière relevant de l'annexe administratif M'hamid pour la réalisation des terrains du sport. (Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</li> <li>13. Statuer à propos de l'acquisition de parcelle de terrain sur laquelle le marché d'Azli est fondé.</li> <li>14. Modification du cahier des charges fixant les conditions de l'appui des projets des associations par le Conseil Communal de Marrakech.</li> <li>15. Instaurer l'arrêté communal fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des lieux ouverts au public. (Point inscrit à l'ordre du jour sur proposition de l'autorité locale).</li> </ul>	

Séances				
N° de séance	Date et lieu de la séance	Durée de séance	Points à débattre	Observation
Troisième séance	Le Mercredi 26/10/2016 à 10h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Deux (2) Heurs	16. Répondre aux questions écrites présentés par les membres du Conseil Communal en vertu de l'article 11 du statut interne du Conseil Communal de Marrakech:  Question n°1: présentée par Mr. Mohamed ELHOR, membre du Conseil Communal, se rapportant aux contraintes du marché public relatif à la gestion de l'éclairage public (Hadirat Alanwar), ainsi que la remise d'une copie du rapport de l'expertise internationale et du rapport de la commission des marchés relatif au choix de l'attributaire.  Question n°2: présentée par Mr. Abdelhadi TALMADI, membre du Conseil Communal, se rapportant à l'évaluation de la circulation et le roulage au sein de la ville de Marrakech.  Question n°3: présentée par Mr. Khalifa CHEHIMI, membre du Conseil Communal, se rapportant à l'évaluation et l'ajustement des activités culturelles et sportives approuvées par les commissions et les sessions du Conseil.  Question n°4: présentée par Mr. Lhoussein NOUAR, membre du Conseil Communal, se rapportant à la situation des marchés à Marrakech.  Question n°5: présentée par Mr. Abdelghani DERIOUCHE, membre du Conseil Communal, se rapportant au sort des recommandations prises par les commissions lors des sessions précédentes du Conseil.  Question n°6: présentée par Mr. Mohamed AIT ZAOUI, membre du Conseil Communal, se rapportant à l'évaluation des activités estivales des piscines à Marrakech.	
Quaitrième séance	Le Mercredi 26/10/2016 à 13h00 à la salle des réunions officielle du Conseil Communal de Marrakech sis Bd. Mohamed IV	Se rapportant aux dispositions du règlement interne	<ol> <li>Etude et vote du projet de budget du Conseil Communal de Marrakech au titre de l'exercice 2017.</li> <li>Etude et vote des comptes des dépenses liés aux montants alloués aux arrondissements au titre de l'exercice 2017.</li> <li>Virement de crédits de quelques articles du budget de la Commune de Marrakech au titre de l'exercice 2016.</li> <li>Adoption du virement de crédits de quelques paragraphes relatifs aux comptes des dépenses liés aux montants alloués pour certains arrondissements au titre de l'exercice 2016 conformément aux dispositions de l'article 254 de la loi organique relatif aux communes.</li> <li>Informer le conseil à propos de la composition de commission consultative dénommée "commission de la parité et de l'égalité des chances et l'approche genre". Cette commission a été crée conformément aux dispositions de l'article 58 du statut interne du Conseil Communal de Marrakech.</li> <li>Etude et adoption du plan d'action 2017 - 2022 de la Commune de Marrakech.</li> </ol>	